

SYNDICAT DES PROPRIETAIRES FORESTIERS DU VAR

L'ECHO DE LA FORÊT PRIVEE

Circulaire Janvier 2009

SOMMAIRE:

- 1) Editorial.
- 2) La crise. Dégâts et dépérissements. La tortue.
- 3) Energies renouvelables.
 De nos forêts à l'écoconstruction.
 Travaux au bord des routes.
- 4) Le Coin des petites annonces.

Inclus:

Appel des cotisations 2009 Les Chiffres clés de la Forêt Privée 2008/2009

Enquête:

Nous souhaitons avoir votre avis sur la circulaire. La présentation vous plaitelle ou souhaitez vous la modifier ?

Quels sont les sujets que vous souhaitez voir traiter ? Envoyez-nous rapidement vos réponses au bureau au LUC EN PROVENCE.

Il serait intéressant de personnaliser nos en têtes, nous ouvrons un concours auprès de vous pour le dessin d'un logo! A gagner: une boite de chocolats!

EDITORIAL

Comme chaque année, je forme le vœu que vous soyez comblés de bonheur, d'amour et de bonne santé.

Le besoin de nous unir pour préserver nos intérêts se fait de plus en plus indispensable.

Nous avons à surmonter les effets de la concentration des services publics et le Centre Régional de la Propriété Forestière, qui, comme vous le savez est l'organisme de référence des propriétaires privés, n'échappe pas à cette règle de compression budgétaire.

Notre Fédération nationale nous recommande de nous mettre en mesure de conforter les actions des CRPF qui seront probablement contraints, à terme, de réduire leurs dépenses.

Nos moyens d'actions sont extrêmement limités et pour faire valoir nos droits et nos idées il va falloir nous investir encore plus pour représenter notre syndicat professionnel dans les nombreuses réunions auxquelles nous sommes invités et combler le déficit du soutien technique de notre gestion par un investissement plus personnel et syndical. Pour cela, il est impératif d'augmenter le nombre de nos adhérents.

Je vous demande de vous mobiliser pour inciter tous les propriétaires de forêts à venir nous rejoindre.

Nous sommes actuellement 627 à jour de cotisation sur 3400 propriétaires de plus de 4 hectares, je vous propose un objectif de 1 000 adhérents pour 2010.

À bientôt le plaisir de vous rencontrer.



Louis VALENTIN Président

Vous trouverez ci-inclus l'appel des cotisations 2009 que nous vous prions d'avoir l'amabilité de bien vouloir honorer dans les meilleurs délais.

LA CRISE

Par Louis Valentin

La politique de la France ne se fait pas à la corbeille de la bourse, a dit le Général De GAULLE.

Il faut faire le gros dos, « attendre et voir » comme disent les Anglais.

Pour nous, nos propriétés représentent un capital qui se dévalorisera peu, la terre est une richesse vivante que nous pouvons transmettre à nos enfants sans trop de frais ; mais il ne faut pas qu'elle se désertifie; à nous de faire en sorte qu'il n'en soit pas ainsi.

DEGATS ET DEPERISSEMENTS

Par Louis Valentin

La pluie, enfin ! mais aussi des dégâts importants dus aux tempêtes de vent à répétition. On ne saurait trop recommander d'enlever les arbres arrachés à cause des risques que cela représente pour les incendies.



Les arbres en bonne santé et les jeunes peuplements vont certainement profiter de l'eau du ciel mais malheureusement pour les malades et les mal portants, ils n'en réchapperont pas.

Sur le littoral des MAURES, on assiste à une éradication pratiquement totale des chênes lièges et

comme il y a très peu de rejets aux pieds, l'espoir d'un recépage naturel est peu probable. La végétation de cette partie du territoire va certainement se modifier.

Après la cochenille qui a anéanti les Pins Maritimes, c'est une nouvelle épreuve qu'il va falloir surmonter.

LA TORTUE ENCORE ET TOUJOURS « LA TORTUE »

Par Louis Valentin

Notre administration de tutelle : DDA ou DDE on ne sait plus qui nous administre, tant les deux répondent rarement à nos invitations, sauf à nous faire savoir de manière impérative que l'essentiel dans nos plans et travaux est de prévoir la protection de la TORTUE sans se préoccuper de savoir si en premier lieu il n'est pas plus intéressant de privilégier la sylviculture ou la DFCI.

La meilleure façon de protéger ce noble animal, c'est d'empêcher qu'elle brûle vivante.

Je propose de réintroduire 10 tortues en remplacement d'une tortue assassinée par un travail forestier.



Le Pin Parasol et le Cèdre semblent avoir une bonne tenue, il nous reste à observer le comportement de l'un et à développer l'implantation de l'autre, sans oublier les plantations de Pins Maritimes résistants à la cochenille, qui lorsqu'ils sont entretenus, semblent bien résister.

Rappel pour les internautes :

Certification: www.pefc.org

Site Forêt Privée national : <u>www.foretpriveefrancaise.com</u>

Info régionale : www.ofme.org/foret-privee/
Tourisme : www.forestour-paca.org

Info environnement : www.environnement.gouv.fr

Les adresses utiles :

Coopérative Provence Forêt : Maison de la Forêt 83340 LE LUC Tél.: 04.94.50.11.55/56

ASL Subéraie Varoise : déménageront en janvier dans les locaux de la communauté des communes LE LUC

Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF)

PACA: Maison de la Forêt Quartier des Lauves 83340 LE LUC (Sandra Tél.: 04.94.50.11.53 permanences le lundi et le jeudi de 09h00 à 12h00) Fax: 04.94.50.11.57

ENERGIES RENOUVELABLES

Par Louis Valentin

Beaucoup d'espoirs sont mis dans les énergies renouvelables; le bois en est une, espérons que l'on arrive enfin à nous payer nos bois à une juste valeur, ce qui nous encouragerait entretenir des à forêts qui nous rapportent peu ou rien du tout. Soyons solidaires, unis et regroupés pour mieux nous défendre quand l'heure des comptes sera venue car tout a un prix et la fin de crise risque d'être douloureuse portefeuilles pour nos alourdis



fiscalités réparatrices.

aux énergies **Ouant** nouvelles. méfions-nous innovations des peu rentables qui sont plus nocives pour l'environnement que gain qu'elles nous font pressentir. Jean D'AGAY

nous a averti des dangers de l'éolien, ne tombons pas dans le panneau. Le bois est le seul matériau véritablement renouvelable.

DE NOS FORETS A L'ECO-CONSTRUCTION

Par Louis Valentin

Une journée de rencontres a été organisée le 22 Novembre à AUPS par Madame TANCHAUD du Conseil Général du VAR.

Nos organismes : SYNDICAT, CRPF, COOPERATIVE PROVENCE FORET ont été invités à présenter leurs actions et différents stands ont été mis à la disposition des intervenants de la forêt et de la filière bois.

Le public venu nombreux malgré le mauvais temps a pu se documenter sur toutes les formes d'utilisation du bois, depuis le bois de chauffage sous toutes ses formes jusqu'au bois de construction en passant par les objets de décoration.

Le Conseil Général s'était investi pleinement dans cette action de promotion, qu'il en soit remercié d'autant plus que la place de la forêt privée avait été largement privilégiée.

Merci donc à Monsieur le Président LANFRANCHI, à Madame PONS et au service forestier du Conseil Général pour cette première qui ne doit pas être la dernière.

TRAVAUX AU BORD DES ROUTES

La loi oblige les collectivités territoriales à débroussailler de chaque côté des routes départementales sur une profondeur de 10 à 25 mètres. Il y a obligation pour le maître d'œuvre d'informer par lettre recommandée le propriétaire, mais pour des raisons diverses, celui-ci n'est pas toujours au courant, ce qui entraine des conflits. Nous avons fait part au Conseil Général que nous souhaitions que le propriétaire soit informé, au moment des travaux, que le bois qui lui appartient est à sa disposition, et qu'il peut en disposer

comme il l'entend : l'enlever lui-même ou le vendre à un exploitant de son choix, Coopérative Provence Forêt, ASL de gestion, ou autres. Au cours d'un entretien avec les services du Conseil Général, il a été décidé que dans les appels d'offres aux entreprises, il serait nettement indiqué que le propriétaire des bois coupés serait informé de la mise à disposition de ces bois et que les arbres seraient débités en longueur de 2 mètres minimum.

Par Louis VALENTIN

Le Coin des Petites Annonces

ACHETE FORET OU BOIS EN REGION

<u>PACA</u>: Minimum de 5 ha à des fins de loisirs. Présence de ruine même non constructible serait un plus. Garrigue acceptée. M. Christophe CLAUSTRES Tél.: 06.63.20.42.91 ou contactez-le par mail: claustres.christophe@neuf.fr

Sachez-le, si vous êtes à la recherche d'une forêt dans le Var, sans être une agence immobilière, nous pouvons mettre en contact vendeurs et acheteurs. La Coopérative Provence Forêt se propose de faire une estimation payante de vos espaces boisés.

Propriétés à vendre :

- 12 ha sur Le Muy et 2.5 ha sur la Roquebrussanne
- 45 ha sur GASSIN et COGOLIN
- 1 ha sur CARNOULES
- 7 ha aux MAYONS.
- 68 ha à ROUGIERS
- 20 ha à BORMES les Mimosas
- 8 ha entre LE LUC et CABASSE
- 1,2 ha sur LES MAYONS avec une source
- 11 ha BRIGOLES; 8 ha LES ARCS; 7 ha ROCBARON; 15 ha et 5 ha LA MOLE; 34 ha LA VERDIERE

De plus en plus d'adhérents nous contactent pour vendre leurs forêts. Pour le prix de vente veuillez vous renseigner auprès d'une agence immobilière dans votre ville ou la Coopérative PROVENCE FORÊT.

PANNEAUX 10 €pièce

Nous avons à la vente au bureau du LUC des panneaux indiquant : *Vous êtes en forêt Privée, nous aimons tous la forêt.*Respectons-la!

CASQUETTES 10 €pièce

Egalement au bureau du LUC nous avons à la vente des casquettes couleur terre brodées à la main « Forêt Privée Française ».

FICHES TECHNIQUES:

Comment bien *gérer votre forêt, l'entretenir, la transmettre*. Les techniciens du CRPF sont là pour répondre à toutes vos questions. Ils vous orienteront sur les autres organismes compétents si nécessaire. Par ailleurs vous trouverez de nombreuses réponses à vos questions sur le site suivant : www.ofme.org/foret-privee/

Pour Var Est: Hervé BOYAC. Tél.: 04.94.50.11.50 Mail: herve.boyac@crpf.fr

Pour Var Ouest : Jean-Marc CORTI. Tél. : 04.94.50.11.51 Mail : jean-marc.corti@crpf.fr Pour les MAURES : Stéphane NALIN. Tél. : 04.94.50.11.52 Mail : stephane.nalin@crpf.fr



Le Président du Syndicat et les membres du Conseil d'Administration vous souhaitent une très bonne année 2009.

Syndicat des Propriétaires Forestiers du Var Maison de la Forêt Quartier des Lauves 83340 LE LUC EN PROVENCE

Tél.: 04.94.50.09.70 Fax: 04.94.50.09.71 E-mail: <u>spfsvar@aol.com</u> Jours de permanences: mardi et vendredi de 09h00 à 12h00

